



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la maire, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 33.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 4 août 2025;
3.2 Séance extraordinaire du 14 août 2025;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2025;

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

- 7.1.1 Adoption des comptes à payer ;
7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

- 8.1.1 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;
8.1.2 Demande du club Quad de Sherbrooke – Ascot Corner saison 2025-2026;
8.1.3 Résolution pour l'acceptation d'un projet de lotissement de nouvelle rue sur les lots 6 421 056 et 6 587 343;
8.1.4 Remplacement d'un variateur de vitesse payé par la réserve secteur égout;
8.1.5 Annulation de la résolution 2024-06-146 – fondation pour l'agrandissement du chalet du parc Goddard;
8.1.6 Modification de la résolution 2025-04-071 – fauchage en bordure des chemins pour l'année 2025;
8.1.7 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada;
8.1.8 Intention d'abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus;

9. **Avis de motion à donner**

Aucun.

2025-09-167



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement de zonage numéro 642;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : 1^{er} octobre 2025 à 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2025-09-168 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2025-09-169 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36).

Mme Eve-Marie Oakes :

- Étant donné que c'est particulier pour le transport lourd sur le chemin des sables, est-ce que c'est possible de mettre un panneau de limite de vitesse des camions pour 30 km/h?

M. Jacques Gourde :

- Est-ce que c'est la Municipalité qui régit la vitesse des chemins municipaux? Les chauffeurs de l'entrepreneur sont corrects, mais les sous-traitants sont problématiques.
- Est-ce qu'il y a eu une nouvelle consigne pour les rebords de chemin sur le chemin Roberge?
- Au 1159 chemin Roberge, une roche est dans le fossé.

M. Serge Bilodeau :

- Chemin Deblois, il y a augmentation du trafic lourd, de la vitesse excessive, des fermiers industriels et il y a beaucoup de poussière. Nos chemins sont détruits par les fermiers industriels. Deux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

semaines de temps à charrier au 10 minutes tous les jours. Le gradeur passe trop souvent.

- Du monde passe par la gravière Rosaire Côté et c'est un no-truck. Il demande de laisser les trous dans le chemin et d'installer des dos d'âne. Ce qu'on demande : réduire la vitesse de chez Michel Mathieu, un radar de vitesse, corriger des côtés du chemin. Est-ce qu'on peut mettre des entraves aux cultivateurs?

Mme Nathalie Lemay :

- Avis sur les consultations publiques, pourquoi pas dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité?

Mme Maryse Labonté :

- Pourquoi les consultations publiques à 18h00?
- Est-ce qu'on peut savoir qui se présente et qui ne se présente pas?
- Est-ce qu'il y a un règlement pour la tonte de terrain? Est-ce que vous pouvez faire un règlement pour la tonte en milieu rural ?
- Le DAE, est-ce qu'il a changé de place?
- Est-ce que les pneus aux parcs ont été ramassés?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20h08

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2025 et en fait la lecture.

2025-09-170

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 septembre 2025 au montant de 348 071.68 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général dépose les états comparatifs pour l'année 2025 jusqu'au 30 juin 2025, le tout conformément à la loi.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- À la MRC, nous avons passé l'adoption du schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre urbain sur la route 112.
- Chez Valoris, nous avons 5% de moins de déchet à la fin juillet, ce qui équivaut à 20 tonnes en moins et 5000\$ en économie. Pour le compost, nous avons une augmentation de 8.5 tonnes de plus pour un coût de 680\$ de plus.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Je m'occupais des PAI et du développement économique de l'ORH et de la SPA. Pour la SPA, nous sommes en train d'évaluer si nous avons les mêmes augmentations que les autres municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Pour le mois d'août, 18 permis ont été émis pour une somme 135 780\$. Il y a eu quelques piscines inspectées. On est à environ 50% de complété. Nous allons continuer à l'automne.
- Projet Maher/Morin, à la fin septembre et début octobre, nous allons analyser les plans de construction. Nous avons fait des modifications aux règlements.
- Pour la régie incendie, il y a eu cinq sorties à East Angus pour un total de 31, quatre sorties pour Ascot Corner pour un total de 33 et deux sorties à Westbury pour un total de 35. Pour les mâchoires de vie, il y a eu sept sorties pour un total de 60.
- Nous avons reçu la certification du ciel étoilé.
- Nous avons reçu des candidatures pour être pompiers volontaires. Une cohorte débutera bientôt.
- Nous sommes toujours à la recherche d'un DG.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Aux loisirs, nous sommes rendus à la fin de l'été. Les activités de la programmation des loisirs commencent la semaine prochaine.
- C'est la semaine des municipalités du 14 au 20 septembre prochain. Essentiellement, c'est l'agent de communication qui va gérer.
- La bibliothèque fonctionne très bien par rapport à 2023. Nous sommes passés de 100 à 120 personnes et de 250 à 350 utilisateurs.
- Le comité du 125^e redémarre.
- Il n'y a pas eu de descente de la rivière.
- À première vue, les gens sont intéressés par le transport des embarcations.
- Jeudi matin nous aurons une nouvelle rencontre du comité MADA à la MRC.
- Des conférences s'en viennent.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- **Résumé environnement août 2025**
Notre municipalité a reçu sa certification « Ami du ciel étoilé » par la réserve de ciel étoilé du parc national du Mont Mégantic cette semaine. En plus de l'engagement environnemental que cela représente, notamment pour la faune et la flore, c'est une richesse pour nos citoyens. En effet, le directeur du parc du Mont-Mégantic nous apprenait que 80% de la population mondiale n'a plus accès à la Voie lactée.
- Notre mini-écocentre a valorisé plus de 35 tonnes de matière, en date du mois d'août, cette année. Comme l'enfouissement nous coûte 216\$ la tonne et le transport des matières valorisables en moyenne 60\$ la tonne, pour 35 tonnes, c'est une économie de 5460\$, et ce sans compter les revenus liés au vieux fer.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la voirie, nous avons le projet du chemin Galipeau phase 2, section Boucher à la limite de Stoke, qui sera reproposé pour la subvention du PAVL.
- Depuis le retour des vacances, les projets stationnements de l'hôtel de ville et Évariste-Dubreuil vont bon train. Les travaux ont débuté le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

lundi 25 août. La première semaine a été du moins chaotique. Mais tout a été réglé avant la fin de la semaine dernière.

- Différents scénarios ont été apportés pour la circulation lors des travaux. Et celui choisi est très efficace pour l'avoir essayé à quelques reprises dans le courant de la journée. Jusqu'à présent nous sommes dans les délais prévus pour ce projet.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- La deuxième édition de la fête des nouveaux voisins visant à réunir et accueillir les nouveaux résidents d'Ascot Corner dans le but de leur présenter les services et organismes de notre municipalité se tiendra sous la forme d'un 5 à 7 au parc Pomerleau le jeudi 18 septembre prochain. Une trousse d'accueil contenant toutes les informations nécessaires a été mise à jour pour l'occasion. Si vous connaissez de nouveaux résidents, n'hésitez pas à leur transmettre l'information et à les inviter à s'inscrire auprès de la Municipalité le plus rapidement possible.
- La chambre de commerce du Haut-Saint-François a un tout nouveau site Web conçu et géré entièrement par son équipe. La prochaine rencontre de la chambre de commerce du Haut-Saint-François se tiendra demain le 3 septembre à 18 h 30 à la salle de conférence de la SADC située au 49, rue Angus Nord à East Angus.

8.1.1

2025-09-171

PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2025-09-172

DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER SAISON 2025-2026 :

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de plainte de citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2026-2027 sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la Municipalité pour la saison 2025-2026 :

- Chemin Spring Road : 0,25 km (à partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill : 1 km (à partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul : 1 km;
- Rue Suzanne-B.-Jacques : 0,25 km;
- Chemin Hébert : 0,8 km;
- Chemin Boucher : 0,7 km (entre les intersections des chemins Hébert et du chemin Roberge);
- Chemin Roberge : 0,5 km (à partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois : 2,4 km (entre les adresses civiques du 944 et 1390).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2025-09-173

RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT DE NOUVELLE RUE SUR LES LOTS 6 421 056 et 6 587 343 :

CONSIDÉRANT QU' un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité pour la création d'une nouvelle rue sur les lots 6 421 056 et 6 587 343 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 du Règlement de lotissement # 641 indique qu'un tracé de nouvelle rue doit faire l'objet d'une résolution du conseil de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande de lotissement, les promoteurs devront remettre la somme équivalant à 10 % de la valeur du terrain inscrit au rôle d'évaluation, suivant la remise de ce montant la Municipalité pourra délivrer le permis de lotissement conforme à la réglementation et aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la section nord-sud ne fera pas partie de la rue et devra être retirée du plan projet final pour l'émission du permis de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE la rue identifiée sur le plan projet de lotissement respecte les dispositions du règlement de lotissement # 641 mis à part la section nord-sud ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente promoteur avec la Municipalité est déjà acceptée et signée et, par le fait même remplir les conditions mentionnées dans les règlements # 632 et # 633 relatifs aux ententes et aux constructions de rue ;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement final sera mis à jour lorsque la construction de la rue sera suffisamment avancée pour y inclure toutes les infrastructures, notamment, les fossés, les bassins de rétention et les talus, le tout à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est formulée uniquement pour autoriser le lotissement de la rue identifiée sur le plan projet de lotissement et que l'aménagement et la répartition des terrains pourraient être revu par les promoteurs selon leurs besoins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le plan projet de lotissement de la rue située sur les lots 6 421 056 et 6 587 343 (Minute 3159, préparé par Maxime Rodrigue) déposé par le demandeur.

CONDITIONNEL À :

1. La mise à jour du plan projet de lotissement, le tout à la satisfaction de la Municipalité.
2. Le « T » de virage temporaire soit aménagé de façon permanente par les promoteurs advenant que la phase II du projet ne se réalise pas à l'intérieur des délais identifiés à l'entente promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2025-09-174

REEMPLACEMENT D'UN VARIATEUR DE VITESSE PAYÉ PAR LA RÉSERVE SECTEUR ÉGOUT :

CONSIDÉRANT QUE le variateur de vitesse de la station de pompage du poste Blouin doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le remplacement du variateur de vitesse de la station de pompage du poste



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Blouin par l'entreprise Électro-Concept P.B.L. inc. au montant de 4 124.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Réserve secteur égout 55-910-00-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2025-09-175 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2024-06-146 – FONDATION POUR L'AGRANDISSEMENT DU CHALET DU PARC GODDARD :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-06-146 octroyait un contrat à l'entreprise Léo Barolet & Cies au montant de 21 195.00 \$ plus taxes pour la fondation de l'agrandissement du chalet du parc Goddard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la fondation n'ont pas débuté et qu'aucun coût n'a été engendré par l'entreprise Léo Barolet & Cies dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenant octroyer l'ensemble du projet à un entrepreneur général à la suite d'un appel d'offres sur SEAO à venir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'annulation de la résolution 2024-06-146.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2025-09-176 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-04-071 - LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2025 :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-04-071 donnait un contrat à l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 175.00 \$ / heure plus taxes pour environ 80 heures pour le fauchage en bordure des chemins pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution, l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. a été vendue et que le nouveau propriétaire n'est pas en mesure d'honorer son contrat avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à la problématique, la Municipalité a fait faire le travail par l'entreprise Les entretiens MS Létourneau au montant de 160.00 \$ / heure plus taxes, pour un coût moins élevé que ce qui était prévu à la résolution 2025-04-071, mais que le résultat est différent, car l'entreprise Les entretiens MS Létourneau n'est pas en mesure avec ses équipements de faire le fauchage des faussés plus en profondeur, comme le faisait l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la modification de la résolution 2025-04-071 afin d'enlever les 80 heures prévues à l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 175.00 \$ / heure plus taxes pour les attribuer à l'entreprise Les entretiens MS Létourneau au montant de 160.00 \$ / heure plus taxes en plus des 20 heures qui était déjà attribué à l'entreprise Les entretiens MS Létourneau par la résolution 2025-04-071.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.



No de résolution
ou annotation

2025-09-177

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA :

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présenté dans le document *Guide de sondage du marché* sont actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon de suivre la recommandation de la FQM qui recommande **au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson** :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaissant les compétences des gouvernements locaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;

QUE la copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
 - mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
 - minister-ministre@infrc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
 - premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'habitation
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - info@fcm.ca

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2025-09-178

INTENTION D'ABOLITION DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de East Angus désirent se prévaloir des dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cours municipales ainsi que de l'article 10 du règlement 125-98 pour abolir la cour ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour l'abolition de la cour seront entreprises rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de East Angus doit connaître les intentions des municipalités de la MRC et s'assurer qu'elles poursuivront les démarches pour l'abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité d'Ascot Corner signifie son intention de procéder à l'abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus ;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner entreprend les démarches pour intégrer la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ville de East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

2025-09-179

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

La conseillère Hélène Bédard a déclaré un intérêt en lien avec le présent point et, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, elle va s'abstenir de participer aux discussions et à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), modifier le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 4 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 25 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique, des modifications seront apportées au premier projet de règlement, notamment aux articles 4, 6, 7, 8 et 12, le tout tel qu'autorisé par la LAU ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le deuxième projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Le second projet de règlement est adopté avec modification aux articles 4, 6, 7, 8 et 12 suite à la consultation publique du 25 août 2025 (avec la version que vous avez entre les mains, nous enlevons également la distance minimale de 10 m par rapport à l'emprise de la voie publique à l'article 4).

Le greffier-trésorier mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

La conseillère Hélène Bédard reprend part aux discussions et aux décisions pour la suite de la séance.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 39)

Mme Eve Marie-Oakes :

- Qu'est-ce que ça implique l'abolition de la cour municipale?

M. Jacque Gourde :

- Je ne me souviens pas que quelqu'un a demandé de cacher la façade pour l'article 4.
- Au point 8.1.3, est-ce que c'est le projet Maher-Morin?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Y a-t-il un développement au coin Talbot et 112?
- Le périmètre urbain va arrêter où? Lisa a parlé du coin Boucher à la limite d'Ascot Corner, vous persistez quand même? La nécessité n'est pas là. La semaine passée j'étais hors d'ordre. Avez-vous pensé de passer un moratoire pour vérifier si la nappe phréatique est encore capable?

Mme Nathalie Lemay :

- Vous avez mentionné lors de la rencontre que s'il manque d'eau, la responsabilité revient à la Municipalité. Avez-vous donné des mandats pour des études incluant le rural?

Mme Maryse Labonté :

- Pourquoi avoir enlevé la distance de 10m de l'emprise?
- Je n'ai pas compris tout de Maisons Canada.
- Je n'ai pas compris les cases de stationnement.
- Qu'est-ce que le PAI?
- La semaine des quoi?
- La conférence Alzheimer, est-ce que c'est dans le journal?
- Questions sur les comptes à payer.

M. Serge Bilodeau :

- 4250\$ pour le nivèlement, qui a demandé le nivèlement et pourquoi? Éric suivait en arrière.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 11.

2025-09-180

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 11**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19h30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE